

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/969 31 October 2013

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence: Ukraine

969° SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date: Jeudi 31 octobre 2013

Ouverture : 10 h 05 Clôture : 12 h 30

2. <u>Président</u>: Ambassadeur I. Prokopchuk

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE M. RANKO KRIVOKAPIC,

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

DE L'OSCE

Président, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/6/13), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/863/13), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/868/13), Monténégro (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie) (PC.DEL/885/13), Suisse (PC.DEL/876/13 OSCE+), Canada (PC.DEL/883/13/Rev.1 OSCE+), Norvège, Turquie, Géorgie (PC.DEL/874/13), Azerbaïdjan (PC.DEL/887/13), Arménie

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/20/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/869/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/864/13), Fédération de Russie, Suisse (PC.DEL/877/13 OSCE+), Turquie (PC.DEL/881/13 OSCE+), Albanie (PC.DEL/873/13 OSCE+), Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Élections présidentielles tenues en Géorgie le 27 octobre 2013:
 Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine,
 l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la
 Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et
 pays candidats potentiels; le Liechtenstein et la Norvège, pays de
 l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique
 européen; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration)
 (PC.DEL/870/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/865/13), Suisse
 (PC.DEL/878/13 OSCE+), Fédération de Russie, Président, Géorgie
 (PC.DEL/875/13)
- b) Élections municipales prévues au Kosovo le 3 novembre 2013 :
 Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine,
 l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la
 Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et
 pays candidats potentiels ; ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de
 l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique
 européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/871/13), États-Unis
 d'Amérique (PC.DEL/866/13), Suisse (PC.DEL/879/13 OSCE+), Fédération
 de Russie, Secrétaire général (SEC.GAL/181/13 OSCE+), Serbie
 (PC.DEL/884/13 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) Participation du Président en exercice à une conférence sur les mesures de confiance dans le cadre du processus de règlement transnistrien tenue à Landshut (Allemagne) le 30 octobre 2013 : Président (CIO.GAL/156/13)
- b) Conférence méditerranéenne de l'OSCE sur le renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique tenue à Monaco les 28 et 29 octobre 2013 : Président (CIO.GAL/156/13), Suisse (PC.DEL/880/13 OSCE+)
- c) Dix-huitième réunion du Groupe de coordination entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe tenue à Vienne le 25 octobre 2013 : Président (CIO.GAL/156/13)
- d) Réunion annuelle des experts de police de l'OSCE sur l'amélioration du rôle de l'Organisation dans les activités relatives à la police : données d'expérience et enseignements tirés, qui a eu lieu les 24 et 25 octobre 2013 : Président (CIO.GAL/156/13)

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Conférence méditerranéenne de l'OSCE sur le renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique tenue à Monaco les 28 et 29 octobre 2013 : Secrétaire général (SEC.GAL/181/13 OSCE+)
- b) Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/181/13 OSCE+): Secrétaire général

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité de l'ONU sur le renforcement du partenariat synergique entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique tenue à New York le 28 octobre 2013 : Azerbaïdjan (annexe)
- b) Réponse à une déclaration sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) prononcée par la Norvège à la 968^e séance du Conseil permanent : Saint-Siège, États-Unis d'Amérique, Norvège
- c) Présentation de l'Analyse de la législation et de la pratique électorales dans les États participants de l'OSCE prévue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2013 : Président
- d) Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à l'application du Plan d'action pour l'amélioration de la situation des Roms et des Sintis (réunion dédiée au dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de l'OSCE de 2003) prévue les 7 et 8 novembre 2013 : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 7 novembre 2013 à 9 h 30, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/969 31 October 2013 Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

969^e séance plénière

Journal nº 969 du CP, point 6 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

À l'initiative de la Présidence de la République azerbaïdjanaise, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a tenu le 28 octobre 2013 la réunion de haut niveau sur le renforcement du partenariat synergique entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU et S. E. M. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'OCI, ont informé le Conseil de sécurité de diverses questions liées à la coopération entre l'ONU et l'OCI, y compris leur interaction dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits inscrits à l'ordre du jour des deux organisations, la promotion de la reconstruction après un conflit et l'atténuation des crises humanitaires.

Dans sa déclaration, S. E. M. Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise, a insisté sur le fait que l'Organisation de la coopération islamique s'était avérée être un partenaire important de l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité et l'instauration d'une culture de la paix au niveau mondial. Il a été souligné que nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité étaient liées au monde islamique et que l'OCI en était naturellement saisie. Ce fait nécessitait une coopération et une coordination plus étroites entre le Conseil de sécurité et l'OCI afin de tirer parti d'approches mondiales, régionales et locales pour traiter de ces questions.

La réunion s'est terminée par l'adoption de la Déclaration présidentielle, dans laquelle l'importance du renforcement de la coopération avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été reconnue. Le Conseil de sécurité a salué la contribution active de l'OCI au travail de l'ONU visant à réaliser les principes et les buts inscrits dans sa Charte. Le Conseil a insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique partageaient des objectifs communs de promotion du règlement de tous les conflits conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Soulignant la détermination de l'ONU et de l'OCI à favoriser un dialogue mondial sur la tolérance et la paix, le Conseil les a engagées à coopérer plus encore afin d'améliorer la compréhension entre les pays, les cultures et les civilisations.

S'appuyant sur cette déclaration du Conseil de sécurité, ainsi que sur la contribution de l'Azerbaïdjan au cours de ses deux années d'appartenance au Conseil, notre délégation à Vienne prévoit d'élargir la coopération entre l'OSCE et l'OCI.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci.